



droits du nu-propiétaire avec un locataire indélicat

Par **martineb**, le **01/04/2013 à 11:40**

bonjour,

Je suis nue-propiétaire d'une maison dans l'Ile de Ré. Mon père en est l'usufruitier. IL est âgé, et laisse "courir" (pourrir aussi) les situations. Ce logement était habité par un locataire qui ne payait plus son loyer depuis 2 ans. Mon père a intenté une action en justice et a laissé tomber car il n'arrêtait pas de payer des frais d'huissier et rien ne se passait car le locataire était soi-disant insolvable. A ce jour, le locataire est parti sans signifier son congé et nous avons retrouvé la maison à l'état de taudis.

Ma question : je suis moi-même au chômage avec des revenus très faibles. En tant que nue-propiétaire ne puis-je intenter une action en justice et bénéficier de l'aide juridictionnelle au même titre que ce locataire menteur, vicieux et indélicat ?

Merci beaucoup pour les réponses que vous m'apporterez.

martine